





Impressum

Éditrice

Association des Communes Suisses, Laupenstrasse 35, case postale, 3001 Berne, Tél. 031 380 70 00, $verband@chgemeinden.ch, \underline{www.chcommunes.ch}\\$

Photo de couverture

Vue sur la commune d'Iseltwald/BE, au bord du lac de Brienz. Source: Unsplash

Sommaire

Éditorial	4
L'ACS obtient des résultats	5
L'ACS sous les projecteurs des médias	7
L'ACS prend position	9
L'ACS s'engage pour les communes	18
Magazine «Commune Suisse»	21
Organes de l'Association	23
Comptes annuels et bilan	28



Une crise chasse l'autre

Au printemps 2022, nous pouvions avoir l'espoir que la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 touche à sa fin, mais voilà que deux nouvelles situations d'exception frappaient à notre porte: l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes et les conséquences qui en découlaient dans le domaine de la migration. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a récemment fait savoir dans un communiqué que le nombre de demandes d'asile déposées en 2022 avait augmenté de 64 % par rapport à l'année précédente, sans tenir compte des 70 000 Ukrainiennes et Ukrainiens. Au total, près de 100 000 réfugiés sont donc arrivés en Suisse l'année dernière. Rien d'étonnant, dès lors, à ce qu'un chiffre aussi élevé mette à rude épreuve les structures migratoires cantonales et communales.

Malgré tout, la crise a été gérée à la manière suisse. C'est-à-dire avec des structures d'hébergement et d'intégration qui ont fait leurs preuves. Néanmoins, il y a plusieurs questions qui se posent pour l'avenir concernant la manière de gérer le statut de protection S introduit pour la première fois. Ce statut vise à ce que toutes ces personnes rentrent chez elles dès que cela s'avèrera raisonnablement possible. Or, nous savons tous que cette condition ne sera pas toujours remplie. Nous avons donc besoin de mesures d'intégration, mais pour l'instant, la Confédération n'est pas disposée à y prêter une oreille attentive pour des raisons financières.

La deuxième situation de crise rencontrée en 2022 a été celle de l'énergie. La raréfaction des énergies fossiles et les travaux d'assainissement sur les centrales nucléaires françaises ont révélé toute la fragilité du système d'approvisionnement de gaz et d'électricité en Europe et même en Suisse. Notre pays est tributaire de l'importation d'énergies de l'étranger et ne parviendrait pas à produire suffisamment d'énergie par lui-même en cas de besoin. La Confédération, les cantons et les communes ont réagi promptement en lançant une initiative pour les économies d'énergie afin d'inciter les milieux économiques et la population à économiser celle-ci. Dans le même temps, le Parlement national se lançait dans le domaine du photovoltaïque et de l'éolien avec des initiatives express. Ces projets politiques visaient à encourager les procédures en vue de la construction de nouvelles installations. Au détriment de la démocratie participative au niveau communal. Or, il est permis de douter que la diminution de la démocratie soit la clé du développement de nouveaux projets énergétiques, puisque c'est précisément la participation politique au sein des communes qui crée la légitimité de l'action de l'État. Vouloir faire des sacrifices justement à ce niveau ne saurait être un objectif politique.

Les communes sont mises à rude épreuve, surtout en période de mutations. L'Association des Communes Suisses (ACS) soutient cette évolution par son travail politique et ses actions associatives en mettant l'accent sur la valeur ajoutée pour l'ensemble de l'éche-Ion communal (communes et villes). Les membres de l'ACS permettent le travail de l'Association grâce au soutien financier qu'ils lui accordent. Nous leur en sommes reconnaissants. Et nous poursuivrons cette année encore notre action au service de l'échelon communal.

Hannes Germann, Conseiller aux États Président de l'ACS



Source: Shutterstock

Valeur ajoutée pour plus de 1500 communes

Le travail politique au profit de l'échelon communal représente l'activité principale de l'Association des Communes Suisses. En outre, l'ACS encourage, soutient et coorganise des projets qui apportent à ses membres une valeur ajoutée concrète, et publie non seulement le magazine «Commune Suisse» (voir p. 21), mais également différents guides, notices et plateformes d'information qui servent de repères aux communes.

Principaux succès politiques

En 2022, l'ACS a agi avec succès au Parlement fédéral pour que l'Office fédéral des assurances sociales fasse reposer le calcul des rentes Al sur une base nouvelle, financièrement plus attrayante du point de vue des communes. Le positionnement systématique de l'ACS pour l'initiative parlementaire 21.403 «accueil extra-familial pour les enfants» a en outre contribué à ce que ce projet prévoie désormais une participation fédérale substantielle de 20 % aux frais de garde ainsi que des conventions-programmes séparées. Dans la politique des transports, le Parlement a adopté la nouvelle loi sur les voies cyclables. Dans ce contexte, l'ACS a pu agir pour que les communes conservent la marge de manœuvre nécessaire pour la planification et la mise en œuvre. S'agissant du projet d'imposition minimale de <u>l'OCDE</u>, l'ACS a plaidé pour que 75 % des recettes éventuelles soient reversées aux cantons. Ce succès bénéficie aussi aux communes, puisque leur participation appropriée est ainsi garantie. Un important succès intermédiaire a également été remporté dans le dossier du «financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires de l'assurance maladie» (EFAS). Selon le Conseil des États, ce financement doit désormais aussi inclure les soins. Le chapitre «L'ACS prend position» aborde ces objets politiques plus en détail.

Un réseau composé de partenaires forts

Au cours de l'année 2022, l'ACS s'est investie dans de nombreux programmes et de nombreuses actions. En tant que membre fondateur de l'Alliance pour les économies d'énergie, l'Association soutient les efforts de la Confédération pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement dans le domaine énergétique. À l'été 2022, l'ACS a en outre été cosignataire de la Charte pour l'accélération du développement des réseaux thermiques. Grâce à un partenariat avec la «Fête des fêtes» au musée en plein air de Ballenberg, elle a contribué à immerger les visiteurs dans les régions les plus diverses de Suisse. En tant que membre de la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN), elle a joué sa part pour que les redevances versées par les communes à ProLitteris baissent sensiblement depuis le début de cette année. Enfin, l'ACS a concrétisé en 2022, conjointement avec l'Union des villes suisses et l'Alliance SwissPass, une solution destinée à remplacer la Carte journalière Commune. La décision de réalisation définitive a été prise au printemps 2023.

Les communes deviennent smart

L'ACS encourage la numérisation dans les communes, surtout par la collaboration avec l'association «Myni Gmeind». Citons ici notamment la «table ronde d'échange d'expériences» mensuelle, lors de laquelle de bons exemples et de bonnes approches à des problèmes concrets sont présentés dans le cadre de visioconférences d'une heure. En 2022, des tables rondes gratuites pour l'échange d'expériences entre communes ont également pu être réalisées pour la première fois en Suisse romande. Par ailleurs, le cours de base «pionnier numérique», qui dispense des compétences numériques de base aux employés communaux et aux mandataires communaux, a connu un démarrage réussi. Pour 2023, d'autres cours sont prévus dans divers cantons. Enfin, un sondage sur la numérisation, représentatif et lui aussi réalisé conjointement avec «Myni Gmeind», a confirmé que les plus grands défis sur la voie de l'introduction du numérique dans les communes tiennent à la mise à disposition de ressources suffisantes, tant sur le plan professionnel que personnel ou financier.

Des publications qui apportent de la valeur ajoutée

L'ACS participe régulièrement à la rédaction de <u>publications</u> qui apportent une valeur ajoutée à l'échelon communal. Ainsi, l'ACS a notamment élaboré en 2022 le guide TRIAS des marchés publics qui aborde les innovations du droit des marchés publics révisé et pilote les autorités adjudicatrices publiques à travers la procédure. La Confédération, les cantons et les villes, et l'ACS ont élaboré ce guide en collaboration et ont donné encore un peu plus de poids à cette thématique en co-organisant la Conférence sur les marchés publics durables. Cette collaboration a également donné naissance àun guide sur l'application de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS. En outre, l'ACS a soutenu au cours de l'année l'élaboration d'un guide sur la biodiversité et la qualité paysagère en zone bâtie ainsi que d'un guide sur les logements attrayants dans les régions de montagne.

Plateformes en ligne: les communes trouvent de l'aide sur le net

L'année 2022 a été marquée par des crises. Cela s'est reflété sur la page d'accueil de l'ACS. Sur deux nouvelles plateformes, l'une consacrée à la guerre en Ukraine et l'autre à la menace de crise énergétique, l'ACS a répondu aux questions les plus urgentes qui se sont posées aux communes. Ces plateformes dressent la liste des points de contact cantonaux, mettent en ligne du matériel utile à télécharger et fournissent des exemples de bonnes pratiques. En outre, l'ACS a consacré une plateforme spécifique au sujet de la cybersécurité. Par ailleurs, l'ACS a soutenu la Haute-école spécialisée des Grisons dans la mise en place de sa plateforme «Promo Femina», un site web qui présente des moyens permettant d'augmenter la part des femmes dans les autorités communales et qui renforce ainsi directement le travail de milice.

Der Weg zur «Digitalen Verwaltung» ist weit Die 69. Generalversammlung des Schweizerischen Gemeindeverhandes stand gestern ganz im Fokus der Digitalisierung. Diskutiert wurde füber Herausforderungen und Möglichkeiten der digitalen (Gemeinde-)Verwaltung.





Domestical September 2022

Provision Septemb

Sommaruga legt sich mit den Gemeinden an

Limmattal

Nachfolge der Tageskarte ist umstritten

Schweiz

die Aufgabe der Gemeinden sein den Vertrieb von

keine Absicht, das Angebot im Zusammenhang mit der Nachfolgelösung einzustellen.»

schw

chergiewende Der Bundesrat will die Verfahren für Wind- und Wasserkraftanlagen beschleunigen. Die Reaktionen darauf sind heftig – Kritiker sehen die Gemeindeautonomie gefährdet.

einmal beste Freunde

rm Frankreich will die Koordination im Schengen-Raum stärken. Auch für die Schweiz gibt es einen Platz am Tic



Erfahrung aus Corona-Krise.

PROJECTION DE LA PROPERTIE DE







Rapport annuel I 2022

7

L'Association est un partenaire très demandé pour des interviews réalisées par la presse locale et même nationale, surtout en Suisse alémanique. De même, des représentantes et des représentants de l'ACS sont passés à plusieurs reprises à la radio et à la télévision suisse. La position de l'Association des Communes Suisses sur le statut de protection S pour les personnes ayant fui l'Ukraine, ses recommandations sur les mesures d'économie d'énergie possibles pour les communes, l'avenir de la «Carte journalière Commune», la critique de fond de l'Association envers l'orientation de la révision de la loi sur l'énergie ainsi que les résultats du sondage sur l'avancement de la numérisation dans les communes ont été les thèmes principaux sur lesquels l'ACS s'est exprimée dans les médias au cours de l'année.

Outre la réponse à ces demandes des médias, l'Association des Communes Suisses a bien entendu aussi communiqué de sa propre initiative. Dix numéros de notre revue «Commune Suisse» (voir page 21) ont été publiés, et l'ACS a également envoyé au total 17 <u>newsletters</u> en 2022 à près de 5000 personnes abonnées dans toute la Suisse. Sur son site web www.chcommunes.ch, l'Association donne régulièrement des informations sur les nouveautés dans les dossiers pertinents pour les communes; sur les réseaux sociaux, sa présence a été notablement renforcée sur LinkedIn, Twitter et Facebook.

Enfin, les membres de l'ACS ont à nouveau profité en 2022 de divers partenariats contractés ou prolongés avec les médias et le patronat. Une telle forme de collaboration avec un partenaire externe va généralement de pair avec des entrées gratuites ou à tarif réduit à certains colloques, séminaires et congrès pertinents pour les communes.



Source: srf.ch



Source: fetedesfetes.ch



QUESTIONS SOCIALES ET MIGRATION



Source: Shutterstock

Nouveau calcul des rentes Al

Pour calculer le taux AI, la Confédération s'appuie aujourd'hui sur des salaires que les personnes atteintes dans leur santé ne peuvent raisonnablement pas toucher. Les conséquences de cette pratique sont lourdes: de nombreuses personnes ne bénéficient d'aucune reconversion, ne touchent aucune rente Al ou tombent directement dans l'aide sociale. Les coûts, qui relèvent en réalité de la responsabilité de l'Al, sont ainsi répercutés sur les communes. C'est pourquoi l'ACS s'est fortement engagée en faveur d'un nouveau calcul des rentes Al.

Ainsi, l'ACS est intervenue avec succès au Parlement. Les deux chambres ont clairement reconnu la nécessité d'agir. Les votes ont été sans appel: pour le calcul du degré d'Al des personnes présentant une atteinte à la santé, la Confédération doit dorénavant s'appuyer sur des possibilités de revenus réalistes. Grâce à une large mobilisation, le Parlement a adopté à une nette majorité la motion 22.3377 sur les barèmes de salaires Al. Le Conseil fédéral ou l'Office fédéral des assurances sociales compétent a donc désormais clairement pour mandat de se mettre rapidement au travail pour mettre en œuvre d'ici la fin de 2023 une nouvelle base de calcul pour les rentes Al.

Politique en faveur des personnes handicapées 2023-2026

La politique de la Confédération en faveur des personnes handicapées inclut divers programmes pluriannuels qui se concentrent sur des champs d'action prioritaires et visent à mettre en oeuvre les droits des personnes présentant un handicap. Des travaux préparatoires à la nouvelle Politique du handicap 2023-2026 ont été menés en 2022 dans le cadre du groupe de travail Politique du handicap. Placé sous la direction du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, ce groupe de travail réunit des autorités et des associations faîtières de la société civile, dont l'ACS.

Accueil extra-familial des enfants

L'échelon communal est un acteur central de l'accueil extra-familial des enfants. Les communes et les villes créent une vaste offre de soutien et déploient de gros efforts pour renforcer le domaine préscolaire. Enfin, l'accueil extra-familial des enfants est également important sur le plan de la politique de développement économique, parce qu'il améliore la compatibilité entre vie de famille et vie professionnelle et constitue ainsi un moyen efficace pour lutter contre la pénurie de main d'œuvre qualifiée.

De nombreuses choses ont déjà été entreprises ces dernières années. Mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour trouver des solutions durables, en particulier pour diminuer efficacement les contributions des parents. C'est précisément ce que prévoit le projet relatif à la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 21.403: avec des moyens fédéraux pérennes destinés à réduire les frais de garde pour les parents, la Confédération est appelée à apporter une contribution essentielle à une meilleure concordance entre vie de famille et vie professionnelle. La contribution fédérale de 20 % donne aux cantons et aux communes une sécurité de planification; dans le même temps, la Confédération reste dans un rôle subsidiaire et respecte la liberté d'organisation des cantons et des communes.

Les conventions-programmes avec les cantons permettent en outre de perfectionner l'accueil extra-familial des enfants en fonction des besoins. L'ACS s'est systématiquement investie dans le travail politique et a oeuvré avec succès afin que les intérêts des communes soient pris en compte. Le Parlement est désormais appelé à se prononcer sur le projet.

Naturalisation, faillites, culture

En mai 2022, l'ACS s'est prononcée sur la naturalisation facilitée pour les étrangers de deuxième et troisième génération. Ce faisant, elle a signalé que la naturalisation ordinaire devait rester de la compétence des communes. Par ailleurs, l'ACS a pris position sur la révision de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite et a soutenu des adaptations visant à permettre aux personnes concernées d'accéder à une vie sans endettement. Enfin, l'ACS a échangé son point de vue dans le cadre du dialogue culturel national sur les défis du secteur culturel et a milité en faveur de mesures de soutien en cas de COVID.

Personnes venant d'Ukraine et en quête de protection

La politique suisse en matière d'asile a été confrontée à divers défis durant l'année 2022. Après le début de la guerre en Ukraine, le Conseil fédéral a activé pour la première fois en mars 2022 le statut de protection S défini dans la loi sur l'asile. Les personnes réfugiées reçoivent ainsi une protection collective et non bureaucratique. Les communes, avec des différences régionales et en fonction de la répartition des tâches au niveau cantonal, ont été fortement sollicitées pour l'hébergement et l'encadrement des personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine. Elles ont également dû scolariser rapidement les enfants soumis à la scolarité obligatoire.

La mise en œuvre du statut de protection S a entraîné de nombreuses questions pratiques et de fonds et a fait l'objet de débats au Parlement ainsi que d'une évaluation mandatée par le Département fédéral de justice et police (DFJP). Dans le cadre de ce travail, <u>l'ACS a exprimé les réserves de l'échelon communal</u>, parmi lesquelles la nécessité d'une approche coordonnée avec les autorités dans le domaine de l'hébergement privé ainsi que le besoin de règles claires qui établissent les responsabilités dans les domaines de l'intégration et de la prise en charge des coûts.

L'année 2022 a été caractérisée par une collaboration étroite entre les divers échelons de l'État. L'ACS a été représentée au sein de l'État-major spécial Asile «SONAS» de la Confédération ainsi qu'au sein de la «taskforce Ukraine» de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS).

Dans le contexte de la crise en Ukraine, l'ACS a mis en ligne sur son site web une <u>plateforme</u> à l'intention des communes contenant diverses informations de la Confédération et des cantons. Cette plateforme a facilité la transmission des principales informations aux communes et aux associations cantonales de communes.



Source: Shutterstock

Hausse des demandes d'asile ordinaires

La migration incombe conjointement aux trois échelons de l'État. Par conséquent, l'ACS est représentée dans les groupes de travail de la Confédération qui s'occupent de l'hébergement, de la procédure d'asile et du programme de réinstallation.

C'est surtout dans sa seconde moitié que l'année 2022 a été marquée par une augmentation des demandes d'asile ordinaires, notamment par un nombre élevé de mineurs non accompagnés ayant besoin d'une prise en charge et d'un soutien particuliers. Pour continuer à garantir un nombre suffisant de places d'hébergement aux requérants d'asile nouvellement arrivés, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a dû attribuer aux cantons une partie des requérants d'asile plus tôt que d'ordinaire. Cette mesure, d'une durée limitée, a exercé des pressions supplémentaires sur les cantons, les villes et les communes pour mettre à disposition à brève échéance des logements supplémentaires.

La situation tendue dans le domaine de l'asile et dans l'offre de logements a également eu des répercussions sur l'arrivée de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation; la mise en œuvre a été suspendue en raison de la situation particulière.

Plan d'action contre la radicalisation et l'extrémisme

Sous la direction du Réseau national de sécurité (RNS), le plan d'action de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent a été élaboré pour les années 2023 à 2027. L'organe de surveillance tripartite (Confédération, cantons et communes) a adopté ce plan d'action en novembre 2022. S'appuyant sur les constats du premier plan d'action (2017-2022), le nouveau plan contient onze mesures relevant de quatre champs d'action principaux. Un accent particulier doit être mis sur la prévention de la radicalisation des jeunes ainsi que sur l'utilisation critique d'Internet et des médias sociaux.

ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Menace d'une pénurie énergétique pour l'hiver 2023

La Suisse importe 80 % de son énergie. Jusqu'à présent, les importations s'effectuaient à prix très bas. C'est avec la raréfaction de l'offre, notamment du gaz russe, que les prix ont explosé, mettant l'économie et les privés sous une pression jusque-là inimaginable. Cette situation très tendue et l'offre limitée nous ont fait rentrer dans une crise qui, si la demande venait à dépasser la production, déboucherait sur une pénurie.

Les communes sont aux premières loges de cette crise énergétique et mettent en œuvre un éventail de mesures visant à contribuer aux efforts de baisse de consommation. Chaque mesure d'économie d'énergie doit être analysée individuellement car les communes répondent aux règles et législations existantes. Les communes sont à la fois employeurs (administrations communales), régies (parcs immobiliers et locaux tels que les salles de sport et les piscines), spécialistes de la petite enfance (crèches et centres d'accueil extrascolaire) ou encore aménagistes extérieurs (parcs, jardins et cimetières). Elles doivent prendre en compte les législations cantonales, comme les lois sur la circulation routière qui imposent un éclairage de toutes les routes cantonales au niveau des passages piétons. L'éventail des mesures prises à ce jour et la créativité de certaines administrations face à la complexité du cadre législatif montrent la capacité d'adaptation des 2145 communes suisses qui, tout en jouant un rôle d'exemplarité, maintiennent l'exercice - presque normal - de leurs activités.

Un coup d'accélérateur pour l'éolien

En 2022, plusieurs projets de révisions législatives ont été discutés dans le but de favoriser l'implantation d'infrastructures éoliennes. Le système actuel est trop complexe et lourd, et les procédures sont lonques: la durée d'un projet d'implantation d'éoliennes s'étend en général sur trois à cinq législatures. Les parcs éoliens s'implantent dans des communes de périphéries où siègent des miliciens qui disposent de services communaux de petite taille. Il est maintenant nécessaire que les procédures soient allégées dans le respect des compétences communales.

Les travaux sur la loi CO₂ reprennent

Lors de la consultation du printemps dernier, l'ACS a sou-tenu le nouveau projet de loi sur le CO2. Le travail effectué depuis l'échec dans les urnes de la loi CO2 en 2021 permet de présenter un projet qui ne comporte plus les instruments ayant fortement contribué à ce refus. Ce projet crée une base légale claire permettant la planification communale des travaux, notamment d'assainissement, qui devront être menés. Ce projet intègre un système de financement dédié permettant de pallier, en partie, aux coûts auxquels les communes devront faire face pour mettre en œuvre la stratégie climatique nationale. À la suite de cette consultation, les débats se sont poursuivis au Parlement. Deux projets étaient discutés parallèlement, soit le projet de loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2024 ainsi que le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers «Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050».

Le Parlement a décidé que la mise en œuvre de l'objectif de zéro émission nette devait être engagée à partir de 2025 et donc être partie intégrante de la nouvelle loi CO2. L'ACS salue le fait que ces projets reprennent les principales préoccupations de l'Initiative pour les glaciers et proposent des objectifs climatiques concrets pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 (zéro émission nette). L'initiative pour les glaciers va quant à elle trop loin avec l'exigence de zéro émission.



Source: Shutterstock

TERRITOIRE ET MOBILITÉ



Source: Shutterstock

Plan d'agglomération: un projet national à succès

En automne 2022 se clôturait la consultation sur le programme d'agglomération de 4e génération qui permet à la Confédération de cofinancer des projets de mobilité. La 4e mouture du plan d'agglomération devrait couvrir 32 projets d'agglomération qui pourront bénéficier d'un cofinancement si la nouvelle enveloppe budgétaire est acceptée par les Chambres début 2023.

Depuis 2006, la Confédération a lancé une politique de soutien aux agglomérations avec l'objectif de favoriser, grâce à un cofinancement fédéral pour des projets d'infrastructures, un développement urbain coordonné avec les réseaux de transports à l'échelle intercommunale. Chaque projet d'agglomération est évalué sur ses qualités en termes de transports, d'urbanisation, de sécurité routière et d'environnement et détermine le cofinancement octroyé qui se situe entre un minimum de 30 % et un maximum de 50 %.

La participation à un programme d'agglomération n'est ni simple ni sans conséquences économiques significatives: mais un cofinancement est nécessaire pour faire face aux coûts d'infrastructures qui augmentent avec la concentration de la population et des emplois dans les villes et les agglomérations. Le rythme actuel, trop soutenu, ne permet pas d'avoir le recul nécessaire face aux mesures prévues et l'accent est mis sur le dépôt d'un plan d'agglomération plus que sur la mise en œuvre. En 2023, les travaux de lancement de la 5e génération seront déjà en cours et une révision de fond pour la 6e génération débutera parallèlement. L'ACS s'investira dans ces travaux afin de garantir un outil accessible et utilisable par le plus grand nombre de communes.

Les débats se poursuivent en matière d'aménagement du territoire

En 2022, les travaux sur le deuxième volet de révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2) se sont poursuivis. L'ACS avait pris formellement position sur le projet de loi lors de la consultation en 2021: la balle était donc du côté du Parlement. Parallèlement aux travaux sur la LAT2, l'initiative «contre le bétonnage de notre paysage» qui vise à ancrer la séparation des zones à bâtir et des zones non constructibles dans la Constitution fédérale a été lancée en 2019 par des associations environnementales. En zone non constructible, le nombre de bâtiments devra être strictement stabilisé, tout comme la surface sollicitée par ceux-ci.

L'ACS maintient son rejet de l'«Initiative paysage» qui est trop restrictive et entrave les compétences communales en matière d'aménagement du territoire. Le projet de LAT2 reprend d'importantes demandes, dont l'objectif prôné par l'initiative de stabiliser le nombre de bâtiments dans les zones non constructibles, et offre une certaine flexibilisation. Le Conseil des États, soucieux de ne pas trop brider les cantons tout en assurant que les constructions hors zone à bâtir soient l'objet d'une meilleure règlementation, a introduit plusieurs exceptions au projet de loi. Ces modifications s'annoncent l'objet de futurs débats soutenus dans la suite du processus législatif.

Une mobilité à deux vitesses?

Actuellement, seules les communes comprises dans l'agglomération peuvent bénéficier d'un co-financement fédéral. Cette réalité pose des défis en termes d'équité territoriale, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une obligation nationale comme la réalisation des réseaux de voies cyclables. Dans un postulat adopté en automne, le parlementaire Matthias Michel charge la Confédération de montrer dans un rapport comment le développement des interfaces multimodales et des infrastructures cyclables en milieu rural peut être mieux soutenu, aussi bien financièrement que par d'autres moyens.

SANTÉ

L'EFAS doit également comprendre les soins

En décembre, le Conseil des États a décidé d'intégrer obligatoirement les soins dans le projet de financement uniforme des prestations de santé (EFAS). Ce projet a pour mission de mettre en œuvre l'initiative parlementaire 09.528. Par conséquent, les prestations de santé dans les domaines ambulatoire et stationnaire devront désormais être financées par les caisses maladie et les cantons selon une clé de répartition des coûts uniforme et devront inclure les prestations de soins.

L'une des principales réformes de la santé de ces dernières décennies a ainsi franchi un obstacle décisif. Dès le début, l'ACS a milité pour que les soins soient intégrés au projet et qu'un délai contraignant soit prévu. Dans son rapport de 2020 sur le «financement des soins», le Conseil fédéral parvient lui aussi à la conclusion que l'intégration des soins dans l'EFAS est faisable et souhaitable. Depuis des années, les coûts des soins sont sans exception à la charge des financeurs résiduels, c'est-à-dire les cantons et les communes. Ce n'est que si l'EFAS intègre les soins qu'il sera possible d'aboutir à une amélioration effective du système et à une répartition équitable des coûts. C'est une condition préalable à la suppression cohérente des incitations problématiques et à des soins intégrés. Il n'est pas nécessaire de trouver une solution parfaite pour y parvenir, il suffit que la mise en œuvre intervienne aussi rapidement que possible.

Avec sa prise de position claire en faveur de l'EFAS incluant les soins, le Conseil des États vient désormais de satisfaire à une demande que les communes formulaient depuis de nombreuses années. L'ACS va s'investir pour que le projet surmonte également l'obstacle décisif au Conseil national. Mais à l'issue du débat au Conseil des États, une chose semble claire: soit l'EFAS intégrant les soins voit le jour, soit le projet échoue.

Soins de santé primaires

Au printemps, l'ACS s'est adressée à l'Office fédéral de la santé publique au nom des associations communales et des associations de prestataires de homes, de pharmacies, d'aide et soins à domicile, de généralistes ainsi que de l'Union des villes suisses, dans le but de relancer le Forum soins médicaux de base. Depuis 2017, l'ACS dirige un groupe de travail dont le but est d'améliorer les soins de base. Ce groupe de travail doit améliorer la sécurité de l'approvisionnement et regrouper les prestataires dans le cadre d'un partenariat. Le Forum doit à nouveau servir à discuter avec tous les acteurs pertinents de projets politiques dans le domaine, tels que les volets de mesures visant à maîtriser les coûts. Après une discussion avec la direction de l'OFSP, l'organisation du Forum va désormais être remise sur les rails.

LiMA: position unie des communes

Avec la décision du Conseil fédéral stipulant que les assureurs maladie sont à nouveau tenus de prendre en charge le financement du matériel de soins à compter d'octobre 2022, une solution a pu être trouvée pour l'avenir. Les actions en répétition de l'indu de Tarifsuisse, réclamant aux homes et à leurs communes le remboursement de fonds versés pendant les années 2015 à 2017 pour des matériels de soins payés en trop sur la base de deux arrêts du Tribunal fédéral sont encore pendantes. Dans l'intervalle, un compromis a été trouvé dans trois cantons. Mais ici, les communes sont concernées d'une autre manière. Dans la majorité des cantons, les communes assument une part considérable du financement résiduel dans les soins, ou les financent même à 100 %.

Dans le but de s'attaquer rapidement à la problématique des remboursements LiMA dans l'intérêt de toutes les communes concernées et de parvenir à une solution soulageant substantiellement les communes, l'ACS a décidé d'assumer un rôle de coordination. En vue de soutenir une procédure coordonnée sous la houlette de l'Association zurichoise des présidents de communes(GPVZH) dans les négociations de conciliation dans le canton de Zurich, l'ACS s'est adressée au printemps 2022 aux associations cantonales concernées. Par la suite, la GPVZH a entamé des entretiens avec les avocats. À l'automne, un compromis LiMA a finalement été envisagé à 50-60 % de la somme réclamée. Une majorité des associations cantonales l'a trouvé acceptable. Une réaction de la part de Tarifsuisse est attendue pour le printemps 2023.



Source: Shutterstock

FINANCES ET ÉCONOMIE

Réforme fiscale de l'OCDE

Tout comme les cantons, les communes disposent d'une autonomie financière garantie par la Constitution. Malgré tout, il existe régulièrement au niveau fédéral des projets de politique financière qui ont également des répercussions sur les communes. En règle générale, ceux-ci entraînent une perte de substrat financier, mais ce n'est pas le cas de la réforme fiscale de l'OCDE, qui prévoit un taux d'imposition minimum uniforme de 15 % pour les grandes entreprises actives à l'international. Ce projet vise à aboutir à la justice fiscale pour toutes les entreprises. Pour une fois, cette imposition minimum n'entraînera pas une diminution, mais une augmentation des recettes fiscales, y compris pour les cantons, les communes et les villes.

L'ACS, de même que les cantons et l'Union des villes suisses, ont été impliqués dans les travaux préparatoires au projet au niveau fédéral. Les négociations ont porté sur le fait que les recettes fiscales supplémentaires devaient alimenter la Confédération à raison de 25 % et les cantons à raison de 75 %, à la condition expresse que les fonds attribués aux cantons profitent également aux communes. Ces fonds pourraient par exemple servir à soutenir les projets favorisant l'attractivité de la place économique, ainsi que les crèches de jour financées par les communes. Le Parlement national a adopté le projet en décembre 2022 et la votation populaire doit avoir lieu à l'été 2023.

Projets fiscaux radicaux

Deux autres projets fiscaux qui impactent fortement les communes n'ont pas encore pu être adoptés: la suppression de la valeur locative propre ainsi que l' l'introduction d'une imposition individuelle. Ces deux projets entraîneraient des pertes fiscales élevées, voire très élevées, pour les cantons et pour les communes. C'est pourquoi il est décisif, dans les deux cas, de veiller à ce que l'incidence sur les communes reste tolérable. S'agissant de la révision de l'imposition de la valeur locative, les délibérations sont arrivées au point mort au Parlement; en ce qui concerne l'imposition individuelle, le Conseil fédéral propose diverses options qui ont été envoyées en consultation.

LA COMMUNE ET SERVICE PUBLIC

Service postal universel et Postfinance

La Poste est l'entreprise de service public incontestée de Suisse. Conformément à son mandat constitutionnel, elle assure le service postal universel dans les domaines de la distribution, du trafic des paiements et des points d'accès. Parallèlement au groupe de la Poste, Postfinance constitue une véritable banque postale qui s'occupe d'un champ économique restreint, par exemple dans le domaine des opérations hypothécaires.

En 2022, le Parlement national a discuté pour la énième fois de la loi sur l'organisation de la Poste, qui fixe notamment le rôle et les tâches de Postfinance. La discussion a porté sur la manière dont l'entreprise financière étatique pouvait se développer, par exemple par la privatisation ou par l'octroi d'une licence bancaire sous la surveillance de l'État.

L'ACS a elle aussi participé à ce débat. La commission parlementaire compétente du Conseil des États s'est ainsi vu proposer que la discussion sur l'organisation de la poste n'intervienne qu'une fois que l'on saurait clairement quel service public la Poste est appelée à fournir à l'avenir. L'ACS a adopté une position fondamentalement critique envers l'octroi d'une licence bancaire pour permettre les opérations hypothécaires: les banques régionales et cantonales sont déjà actives sur le marché financier et hypothécaire, et on ne saurait parler de dysfonctionnement du marché. Une banque postale privée ou publique n'est donc pas nécessaire du point de vue des marchés financiers. Lors des débats, le Parlement national a considéré qu'il convenait de discuter d'abord du contenu et de la qualité du service public postal avant de réviser la loi sur l'organisation de la Poste.

COMMUNE NUMÉRIQUE

Administration numérique Suisse (ANS)

La numérisation des prestations des autorités ne cesse de progresser. Cela a également été le cas l'an dernier. Au niveau fédéral, une nouvelle organisation baptisée «Administration numérique Suisse» (ANS) a été créée dans le but d'encourager la transformation numérique des administrations publiques entre les trois échelons de l'État et à l'intérieur de ceux-ci.

La nouvelle institution est née des deux organisations précédentes, eGovernment Schweiz et la Conférence suisse sur l'informatique (CSI). Ce qui est fondamental à cet égard, c'est que les trois échelons de l'État, la Confédération, les cantons et les communes, mettent en œuvre les objectifs conjointement. L'Association des Communes Suisses (ACS) participe elle aussi à l'ANS en y siégeant tant dans l'organe de direction stratégique que dans l'organe de direction opérationnel.

Ce choix est judicieux, car les communes sont en effet l'échelon de l'État qui entretient les contacts les plus étroits avec la population. C'est pourquoi elles sont aussi essentielles pour proposer à l'avenir des prestations des autorités sur le plan numérique. L'ANS soutient cet objectif par le biais de projets concrets. Cette approche commune peut en effet apporter la valeur ajoutée demandée pour les prestations nationales telles que l'identification électronique (E-ID).



Source: Shutterstock

ePublication pour les communes et les villes

Les communes utilisent aujourd'hui divers instruments pour publier leurs communiqués officiels: la feuille officielle cantonale, des feuilles d'avis privées, leur propre affichage communal physique ou numérique. Une autre possibilité est désormais offerte par le portail numérique des feuilles officielles, que divers cantons utilisent déjà comme plateforme de publication officielle. Dorénavant, les communes disposent elles aussi du portail «ePublication pour les communes et les villes» pour y publier leurs recueils juridiques et leurs communiqués officiels.

Elles profitent ainsi d'une solution simple et peu coûteuse qui est opérationnelle et sûre sur le plan juridique. Les procédures d'appels d'offres longues et coûteuses deviennent inutiles; la facturation se fait une fois inscrit sur le portail. Bien entendu, il existe encore la possibilité d'intégrer aisément dans le site web de la commune ellemême les communiqués publiés, par le biais de l'«ePublication pour les communes et les villes».

Jusqu'ici, ce sont surtout les communes zurichoises qui ont utilisé cette application. Au début 2023, une première commune bernoise s'est mise à l'«ePublication pour les communes et les villes». Par principe, cette plateforme est ouverte à toutes les communes suisses et à toutes les corporations publiques. L'ACS est responsable du portail et assure ainsi l'accès à l'échelon communal.

Au cours de l'année, l'ACS a participé aux auditions parlementaires suivantes:

- Audition sur le remplacement du financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles (accueil extra-familial des enfants), sous-commission CSEC-CN, février 2022
- Audition sur l'introduction de l'imposition individuelle, CER-CN, février 2022
- Audition sur la naturalisation des étrangers de deuxième et de troisième génération, CIP-CE, mai 2022

Au cours de l'année, l'ACS a pris position sur les objets suivants:

Département fédéral de l'intérieur

- Modification de la loi sur l'assurance-maladie (échange de données, compensation des risques), mars 2022
- Révision partielle de l'ordonnance sur la distribution de comprimés d'iode à la population, août 2022
- Initiative parlementaire 21.403 CSEC-CN, Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles (accueil extra-familial des enfants), août 2022

Département fédéral de justice et police

- Mise en œuvre de l'interdiction de se dissimuler le visage: modification du Code pénal, janvier 2022
- Assujettissement des infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la Lex Koller, février 2022
- Modification de la loi sur les étrangers et l'intégration: limitation des prestations d'aide sociale octroyées aux ressortissants d'États tiers, mai 2022
- Modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, septembre 2022
- Avant-projet de loi fédérale sur l'identification électronique et d'autres moyens de preuve électroniques (loi sur l'e-ID), octobre 2022

Département fédéral des finances

- Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique), avril 2022
- Ordonnance du Conseil fédéral sur l'imposition minimale des grands groupes d'entreprises, novembre 2022

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

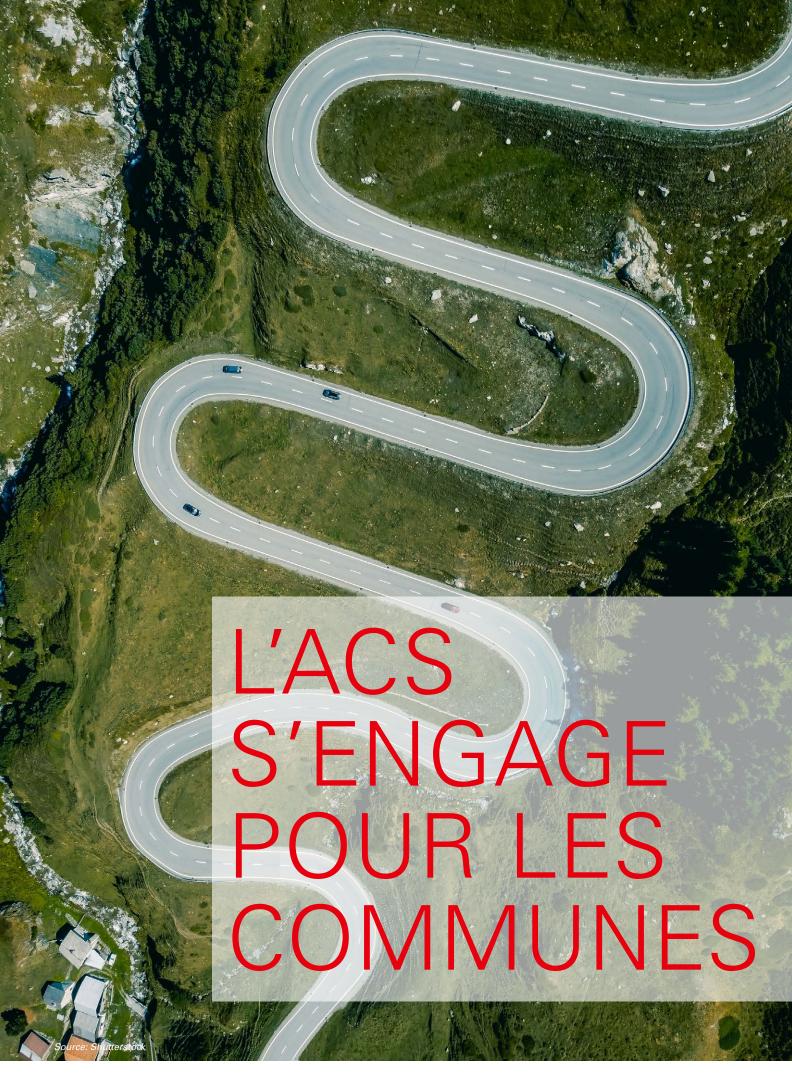
- Modification de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, janvier 2022
- Modification de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, janvier 2022
- Modification de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, janvier 2022
- Modification de l'ordonnance sur les installations à basse tension, janvier 2022
- Révision partielle de l'ordonnance sur la signalisation routière, janvier 2022
- Révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, «Développer l'économie circulaire en Suisse», février 2022

- Révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication (adaptation des dispositions du service universel), mars 2022
- Révision de la loi sur le CO₂, avril 2022
- Projet concernant le plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2024 à 2027, l'étape d'aménagement 2023, le crédit d'engagement et l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales, avril 2022
- Loi fédérale concernant l'infrastructure de données sur la mobilité, mai 2022
- Loi fédérale sur un mécanisme de sauvetage destiné au secteur de l'électricité, mai 2022
- Modification de la loi sur l'énergie, mai 2022
- Révision de l'ordonnance sur la protection des eaux, août 2022
- Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération, septembre 2022
- Rapport sur l'état d'avancement des programmes d'aménagement ferroviaire avec modifications des arrêtés fédéraux et de la perspective RAIL 2050, octobre 2022
- Ordonnance sur la constitution d'une réserve d'hiver, novembre 2022
- Révision des ordonnances sur la mise en œuvre de l'article 71a de la loi sur l'énergie, décembre 2022

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

- Ordonnance sur la commutation des installations bicombustibles exploitées au gaz naturel, septembre 2022
- Ordonnance sur les interdictions et les restrictions d'utilisation de gaz, septembre 2022
- Ordonnance sur le contingentement du gaz, sep-
- Mesures de gestion de l'électricité: projets d'ordonnances sur les restrictions et les interdictions d'utilisation de l'énergie, sur le contingentement immédiat, sur le délestage de réseaux électriques ainsi que sur la modification d'une disposition de la loi sur l'approvisionnement du pays, décembre 2022

Les prises de position de l'ACS sont disponibles ici (en allemand) et ici (en français).



Pour agir en politique, il faut disposer d'un vaste réseau. Ce constat est également vrai pour l'ACS: notre Association s'engage dans des dizaines de groupes de travail, de comités de pilotage, d'associations responsables ou d'organes de direction pour que la voix de l'échelon communal soit entendue au bon endroit. Voici la liste des instances au sein desquelles l'ACS a siégé en 2022.

Asile, migration

- État-major spécial Asile SONAS (SEM)
- Comité d'experts sur l'asile et l'hébergement (SEM)
- Groupe de travail Suivi du système d'asile (SEM)
- Groupe d'accompagnement Réinstallation (SEM)
- Commission fédérale des migrations CFM (commission extraparlementaire)
- Task force Ukraine (SODK)
- Téléconférence sur le programme S (SEM)

Éducation, participation, travail bénévole

- Institution responsable Spécialistes en droit diplômés ES - Comité
- Groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics IAöB - Comité
- Commission d'examens IAöB
- Groupe de travail Éducation à la citoyenneté (OFAS)
- Groupe d'accompagnement Journée de la démocratie (Campus Démocratie)
- Réseau bénévolat

Santé

- Forum Soins médicaux de base (OFSP)
- Forum Financement des soins (OFSP)
- Table ronde Nouvelle réglementation de la rémunération du matériel de soins (OFSP)
- Plateforme nationale Démence (OFSP)
- Plateforme nationale Soins palliatifs (OFSP)
- Groupe de travail Promotion de la santé et prévention dans les communes (OFSP)
- Commission fédérale pour la préparation et la gestion en cas de pandémie CFP (OFSP)
- Groupe de travail Logement accompagné et encadré (CDAS)
- Groupe de travail Soins de santé primaires (ACS)
- Institution responsable du prix «Commune en santé/ Ville en santé» (RADIX)
- Groupe d'accompagnement Communities that Care
- Partenaire du programme Socius (Age-Stiftung)

Questions sociales, famille

- Groupe de travail Politique en faveur des personnes handicapées (BFEH)
- Groupe de pilotage Plateforme nationale contre la pauvreté (OFAS)
- Groupe de projet Monitoring de la pauvreté (OFAS)
- Groupe de pilotage Modernisation de la statistique de l'aide sociale (OFS)
- Comité national de pilotage Collaboration interinstitutionnelle CII
- Comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
- Plateforme d'échange intercantonale sur l'encouragement précoce (CDAS)

- Comité de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)
- Conseil de la Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses
- Alliance politique pour la compatibilité entre vie professionnelle et vie de famille
- Organe de réflexion pour le moteur de la ZHAW pour le calcul de la charge des cas relevant de l'aide sociale

Culture

- Dialogue culturel national (OFC) niveau politique et niveau technique
- Groupe de travail Stratégie nationale relative à la conservation du patrimoine culturel de la Suisse (OFC)
- Groupe d'accompagnement Guide de l'ISOS (OFC)

Institution communale, administration numérique

- Administration numérique Suisse (ANS) organe de direction politique et opérationnel
- ePublication pour les communes et les villes comité directeur et Change Advisory Board
- Groupe de travail Instructions pratiques concernant le principe de transparence
- Échange pour l'étude de faisabilité dans la mise en œuvre de la motion 21.3981. Droit de garde (BJ)
- Organe de réflexion du projet «Promotion d'une participation égale aux postes (de cadres) dans les administrations communales de la Suisse» de la FNHW
- Partenaire de POLITmonitor
- Délégation suisse au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLR)

Sécurité

- Groupe d'accompagnement stratégique Plan d'action national contre la traite des êtres humains (RNS)
- Groupe d'accompagnement stratégique Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (RNS)
- Groupe de travail Plan d'action national pour la mise en œuvre de la convention d'Istanbul (DFI)
- Comité Sécurité au travail en Suisse

Aménagement du territoire, infrastructures communales, logement

- Conférence tripartite CT (Conférence des gouvernements cantonaux CdC)
- Rencontre de direction et équipe de base Projet de territoire Suisse (ARE)
- Dialogue en matière de politique du logement (OFL)
- Groupe d'accompagnement Des logements attrayants dans les régions de montagne (SAB)
- Groupe de travail Cadastre des conduites Suisse (swisstopo)
- Groupe d'accompagnement Géoinformation (DTAP)
- Comité de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)
- Comité de l'Association suisse des infrastructures communales (ASIC)
- Réseau Aménagement du territoire (Espace Suisse)

Transports

- Comité consultatif Représentation de l'infrastructure de recharge
- Groupe d'accompagnement technique Programme pour les interfaces multimodales (ARE)
- Groupe de travail Feuille de route mobilité électrique
- Conférence Confédération-cantons sur les TP
- Groupe de travail sur la Carte journalière Commune (Alliance SwissPass)
- Institution responsable du Prix suisse de la mobilité «FLUX – Pôle d'échange or»

Énergie, environnement, durabilité

- Groupe de pilotage SuisseEnergie pour les communes (OFEN)
- Groupe d'accompagnement Toolbox Agenda 2030 pour les cantons et les communes (ARE)
- Rencontre au sommet avec l'OFEV
- Comité de direction «Intervention dangers naturels»
- Groupe d'accompagnement du réseau cantonal de développement durable RCDD
- Groupe d'accompagnement et comité stratégique du projet de la CT «Biodiversité et qualité paysagère dans les agglomérations»
- Comité de l'association Cité de l'énergie
- Comité de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB

Finances et économie

- Groupe de coordination SVSM (CH-Vereinigung für Standortmanagement / Association suisse pour la ges-
- Groupe d'accompagnement du projet Digikoop compétence stratégique des régions touristiques
- Table ronde Taxes touristiques/Airbnb
- Conseil suisse de présentation des comptes publics SRS-CSPCP
- Groupe de pilotage sur la mise en œuvre de la série de mesures destinées à encourager le potentiel de la main d'œuvre disponible en Suisse (SECO)
- Groupe d'accompagnement Analyse des effets de la loi fédérale sur les résidences secondaires



Source: Shutterstock



Crise des réfugiés, crise de l'énergie et vent nouveau

L'année 2022 a été placée sous le signe de la guerre en Ukraine et du risque de pénurie d'énergie. Cela s'est également traduit dans le magazine de notre Association, «Commune Suisse». Divers articles ont mis en lumière la manière dont les communes ont fait face à l'afflux soudain de nombreux Ukrainiens venus chercher refuge en Suisse, et à la nécessité de scolariser rapidement des enfants ukrainiens.

Au second semestre, nous avons présenté des exemples de communes ayant pris des initiatives pour faire des économies d'énergie, depuis la récupération de chaleur venant des eaux usées jusqu'à l'extinction des éclairages de Noël. Cela entre dans le cadre des efforts d'économie d'énergie de la Confédération, des cantons et des communes; l'ACS est par ailleurs membre de l'Alliance pour les économies d'énergie.

De même, le magazine s'est occupé des projets d'agglomération ainsi que de leurs avantages et de leurs inconvénients pour les communes. L'article sur l'agglomération du Chablais a eu un vif écho. C'est un bon exemple de ce que recherche «Commune Suisse»: présenter des réalités dans les communes à l'aide d'exemples de bonnes pratiques, pour inspirer d'autres communes.

Outre les thèmes récurrents de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de la mobilité ainsi que de la pénurie de main d'œuvre qualifiée, «Commune Suisse» a également couvert les domaines du social, de la vieillesse, de la culture et de l'économie.

Pour le magazine lui-même, l'année 2022 a été une année de changement: l'ancienne rédactrice en chef Denise Lachat a quitté l'association en mars, après avoir marqué notablement de son empreinte «Commune Suisse» depuis 2016. L'ACS remercie Denise Lachat de tout cœur pour son précieux travail. Elle a été remplacée début mars par la nouvelle rédactrice en chef Nadja Sutter. Ancienne journaliste locale, celle-ci a fait souffler un vent nouveau sur la





rédaction tout en conservant le concept qui a fait ses preuves. La rédactrice Mireille Guggenbühler, employée à titre temporaire, a parfaitement assuré le passage du témoin. De même, le nouveau responsable de la communication à l'ACS, Fabio Pacozzi, a apporté de précieux contenus dès le mois de février.

Faits et chiffres

En 2022, «Commune Suisse» a présenté dans dix numéros 116 communes de pratiquement tous les cantons suisses, dont 14 en Suisse italienne et 22 en Suisse romande. Un article du numéro de novembre était rédigé en romanche, faisant pour une fois de ce numéro un magazine quadrilingue, et non pas trilingue comme d'ordinaire.

Au cours de l'année écoulée, les recettes venant des annonces sont restées stables par rapport à l'année précédente, malgré un contexte de marché difficile. Les coûts de production de chaque édition ont ainsi été couverts.

2022 a marqué la deuxième année du magazine «Commune Suisse» en ligne. Afin de faire encore mieux connaître notre offre, la rédaction a intensifié sa présence sur les réseaux sociaux, et depuis cette année, les articles reçoivent également plus de place dans la newsletter de l'ACS.



Assemblée générale 2022

Après deux années de pause due à la pandémie, l'Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses a heureusement pu se tenir à nouveau en présentiel. Elle a eu lieu le 19 mai 2022 à Yverdon-les-Bains VD; l'Association avait choisi de consacrer cette manifestation au thème d'actualité de «l'administration numérique».

Lors de la table ronde animée par Felicie Notter, journaliste de la SRF, le directeur de l'organisation Administration numérique Suisse, Peppino Giarritta, la présidente de l'Union des Communes Vaudoises, Chantal Weidmann Yenny, le directeur du laboratoire d'épidémiologie numérique à l'EPFL, Marcel Salathé, ainsi que le Président de l'ACS et Conseiller aux États, Hannes Germann ont débattu des opportunités, des risques et des défis en lien avec l'administration numérique.

Les participants à la discussion ont indiqué que la numérisation de l'administration ne saurait être la tâche exclusive des communes, mais qu'une collaboration étroite avec les cantons et avec la Confédération était requise. En outre, un rôle important est dévolu à la formation du personnel, puisque des employés communaux ayant des compétences en informatique sont la condition préalable pour que les citoyennes et les citoyens aient confiance dans les prestations numériques de l'État.

Les participants au podium ont repris au bond la balle lancée par la conseillère d'État vaudoise Luisier Brodard, qui avait préalablement déclaré aux représentantes et représentants des communes venus de toute la Suisse que ces derniers temps, le canton de Vaud avait notablement insisté sur la formation et la sensibilisation de ses employés.

Le débat a fait apparaître une dimension politique lorsque les participants à la table ronde ont abordé des sujets tels que l'E-ID, la protection des données et la possibilité de créer un département fédéral de la technologie.

Naturellement, outre la numérisation, la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui avait débuté à peine trois mois auparavant, et le flux migratoire qu'elle a provoqué ont occupé les invités venus assister à l'Assemblée. Le Président de l'ACS, Hannes Germann, a donc réclamé, au nom des communes, que la Confédération applique systématiquement la clé de répartition entre les cantons, et tire au clair la perspective à long terme du statut de protection S ainsi que les questions de financement. En partant de ces réflexions, l'ACS a d'ailleurs publié quelques mois plus tard une prise de position sur ce sujet.

Enfin, pendant la partie statutaire de l'Assemblée générale, les participants ont adopté tous les objets à l'unanimité, notamment les cotisations 2023, qui restent inchangées.

La prochaine Assemblée générale de l'ACS est fixée au 8 juin 2023. Elle aura lieu dans le cadre des salons Suisse Public et Suisse Public SMART sur le site de Bernexpo à Berne et sera consacrée au problème de la pénurie de personnel qualifié dans les administrations communales.



Des représentantes et représentants de communes membres de l'ACS suivent la table ronde sur les chances et les défis de l'administration numérique. Source: ACS/Corinne Aeberhard

Comité

Président

Hannes Germann, Conseiller aux États, Opfertshofen (SH)

Vice-présidence

Claudine Wyssa, syndique de la commune de Bussigny (VD)

Jörg Kündig, président de la commune de Gossau (ZH)

Comité

Beat Bucheli, président de la commune de Werthenstein (LU)

Stéphane Coppey, président de la commune de Monthey (VS)

Felice Dafond, syndic de la commune de Minusio (TI)

Dr. Rudolf Grüninger, Bâle

Jean-Michel Karr, vice-président de la commune de Chêne-Bougeries (GE)

Carmelia Maissen, présidente de la commune d'Ilanz/Glion (GR, jusqu'à fin 2022)

Jürg Marti, Steffisburg (BE)

Irène May, présidente de la commune d'Ingenbohl (SZ)

Roberta Pantani Tettamanti, conseillère communale de la commune de Chiasso (TI)

Priska Seiler Graf, Conseillère nationale, Kloten (ZH)

Gérald Strub, Boniswil (AG)

Boris Tschirky, président de la commune de Gaiserwald (SG)

Christian Zuber, maire de la commune de Soyhières (JU)

Secrétariat

Christoph Niederberger, directeur

Claudia Kratochvil-Hametner, directrice suppléante, responsable des secteurs politique d'éducation, santé, intégration et sociale

Fabiola Kummer, responsable de l'administration et de la comptabilité

Manon Röthlisberger, responsable de projet secteurs politique d'énergie, aménagement du territoire, environnement et transports / déléguée pour la Suisse romande

Luisa Tringale, responsable de projet secteurs politique d'asile et migration, participation

Nadja Sutter, rédactrice en chef de «Commune Suisse» (dès mars 2022)

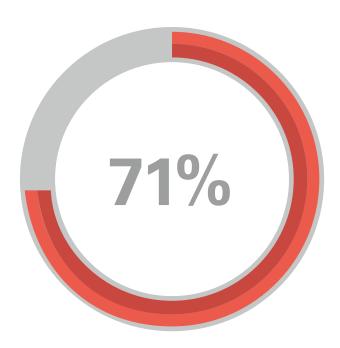
Denise Lachat, rédactrice en chef de «Commune Suisse» (jusqu'en mars 2022)

Mireille Guggenbühler, collaboratrice rédactionnelle de «Commune Suisse» (jusqu'en mai 2022)

Fabio Pacozzi, responsable de la communication (dès février 2022)

Organe de révision

Schönenberger Die Treuhänder AG, Muri bei Bern



Nous sommes ravis que les communes suivantes aient décidé de devenir membres de l'ACS en 2022:

Ettiswil LU Fontaines-sur-Grandson VD Lumnezia GR Malters LU Wikon LU

Membres (01.01.2023)

Canton	Nombre de communes	Nombre de membres	Part des membres
AG	198	135	68%
Al	5	3	60%
AR	20	18	90%
BE	337	243	72%
BL	86	69	80%
BS	3	2	67%
FR	126	89	71%
GE	45	31	69%
GL	3	3	100%
GR	101	77	76%
JU	51	21	41%
LU	80	51	64%
NE	27	13	48%
NW	11	11	100%
OW	7	7	100%
SG	75	65	87%
SH	26	24	92%
SO	107	98	92%
SZ	30	21	70%
TG	80	79	99%
TI	106	84	79%
UR	19	15	79%
VD	300	103	34%
VS	122	113	93%
ZG	11	9	82%
ZH	160	122	76%
Total	2136	1506	71%

Au cours de l'année 2022, le nombre des communes suisses a diminué en raison de fusions, passant de 2145 à 2136, dont 1506 sont membres de l'ACS, soit un taux de 71 %.

Fondation de l'ACS

En 2022, la Fondation pour la promotion de l'Association des Communes Suisses ACS a soutenu deux projets concrets. Tout d'abord, un projet venant du canton de Lucerne (déposé par les communes de Hasle LU et de Wikon LU), qui agit concrètement contre la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans les communes. En Suisse centrale aussi, les communes connaissent une grave pénurie de main d'œuvre qualifiée, notamment en ce qui concerne les places d'apprentissage. L'association des secrétaires et des cadres communauxde Lucerne (GGV Luzern) a identifié ce problème et a lancé son propre projet. Dans ce contexte, elle collabore avec l'initiative déjà existante «LUnited, Berufslehre für Städte und Gemeinden» (apprentissage professionnel pour les villes et les communes), qui constitue un réseau composé de différentes communes lucernoises cherchant conjointement à intéresser les apprentis. L'ACS, elle aussi, soutient activement l'initiative lucernoise.

Celle-ci prévoitdiverses activités en 2023, telles que des séances d'information régionales. Pour soutenir les activités de «LUnited», une vidéo de promotion a été produite. Cette vidéo, qui se veut un outil de marketing, se concentre sur les jeunes sur le point de choisir un métier. Le projet a pour but d'inciter un aussi grand nombre de jeunes que possible à suivre un apprentissage dans une commune.

Les tables rondes numériques organisées et réalisées par l'association «Myni Gmeind» ont également reçu un soutien financier de la Fondation de l'ACS en 2022. Ces tables rondes, sous forme de visioconférences d'une heure, permettent de discuter de thématiques spécialisés sur la numérisation dans les communes et de les expliquer plus en détail à quelque 60 participants. Il s'agit toujours de solutions à des questions pratiques et non de produits concrets. Avec le soutien de la Fondation de l'ACS, il a notamment été possible de financer l'extension à la Suisse romande des tables rondes pour l'échange d'expériences. Une deuxième tranche de soutien financier pour 2022 vise à continuer en 2023 sur cette voie déjà très réussie. L'association «Myni Gmeind» collabore sur ce projet avec le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), ainsi qu'avec l'ACS.

La Fondation pour la promotion de l'Association des Communes Suisses (ACS) soutient, à la demande d'une commune membre, les projets qui apportent une valeur ajoutée concrète aux communes et aux villes. L'objectif principal est d'obtenir un effet pérenne ayant un impact au-delà de la commune elle-même. Il est également important que les projets soient soutenus par différents partenaires. De simples financements résiduels ou le soutien de tâches incombant à l'État restent exclus.



Source: ggv-lu.ch



Source: Myni Gmeind et SAB



Compte de résultat et budget du 1er janvier au 31 décembre

	Budget 2023 CHF	Comptes 2022 CHF	Budget 2022 CHF	Comptes 2021 CHF
Produits d'exploitation	1'759'000	1'728'225	1'686'000	1'719'663
Produits du secrétariat général Produits du magazine Provisons et autres produits Réductions de rendement	1'403'500 310'000 45'500 0	1'355'413 335'672 35'768 1'372	1'358'500 282'000 45'500 0	1'380'185 309'244 31'605 -1'372
Charges directes d'exploitation	-275'000	-228'324	-260'000	-217'830
Charges du magazine	-275'000	-228'324	-260'000	-217'830
Résultat brut	1'484'000	1'499'901	1'426'000	1'501'832
Charges d'exploitation	-1'486'500	-1'412'565	-1'478'000	-1'404'327
Charges de personnel	-1'064'500	-1'032'975	-1'064'500	-1'081'212
Autres charges d'exploitation	-422'000	-379'590	-413'500	-323'115
Résultat avant amortissements, résultat financier et résultat exceptionnels, uniques et hors période	-2'500	87'336	-52'000	97'505
Amortissements et corrections de la valeur	-5'000	-3'150	-5'000	0
Produits financiers	6'000	3'510	6'000	14'681
Charges financières	-4'000	-48'230	-4'000	-3'367
Résultat financier	2'000	-44'720	2'000	11'314
Produits de projet Charges de projet Projets financés	60'000 -38'000 22'000	41'700 -29'118 12'581	60'000 -38'000 22'000	124'227 -107'876 16'351
Produits exceptionels	0	10'199	0	3'564
Charges exceptionelles	0	-10'271	0	-64'140
Résultat exceptionnel	0	-72	0	-60'576
Bénéfice de l'exericice	16'500	51'975	-33'000	64'595

Berne, le 29 mars 2023

Association des Communes Suisses

Le président:

Hannes Germann Conseiller aux Etats Le directeur:

Christoph Niederberger

Bilan au 31 décembre

ACTIFS	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Liquidités Créances résultant de livraisons et de prestations Créances à court terme à l'égard d'organes étatiques Actifs de régularisation	501'456 9'861 8'923 75'968	396'044 47'415 13'196 39'286
Actifs circulants	596'208	495'941
Immobilisations financières	452'148	496'914
Actifs immobilisés	452'148	496'914
TOTAL ACTIFS	1'048'356	992'855
PASSIFS	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Dettes à court terme résultant de l'achat de biens et de prestations de service Dettes à court terme portant intérêt Autres dettes à court terme Passifs de régularisation	39'613 300'000 6'804 10'459	24'598 300'000 15'967 12'786
Capitaux étrangers	356'876	353'351
Capital de l'association Réserves facultatives Bénéfice de l'exercice	50'000 589'504 51'975	50'000 524'909 64'595
Capitaux propres	691'479	639'504
TOTAL PASSIFS	1'048'356	992'855

Berne, le 29 mars 2023

Association des Communes Suisses

Le président:

Hannes Germann Conseiller aux Etats Le directeur:

Christoph Niederberger

